



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 03 du 21 Novembre 2013

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M.-BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: *affaires administratives & disciplinaires championnat R1/R2/D2*

AFFAIRE N°012: Ren : W.C.B.O.S - J.P.A.A. S/G D2 du 25/10/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. TSABET .A. N° Lic: 091 du club W.C.B.O.S.
- ☞ Avertissement OFF (B) Mr. MOUFFOK .H. N° Lic: 092 du club W.C.B.O.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) OFF (A) Mr. TSABET .A. N° Lic: 091 du club W.C.B.O.S.
- ☞ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. MOUFFOK .H. N° Lic: 092 du club W.C.B.O.S.

AFFAIRE N°013:Ren : E.S.O.F – J.S.S S/G D2 du 05/11/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. DJAATOUT .Y. N° Lic: 413 du club J.S.S
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. DJAATOUT .Y. N° Lic: 413 du club J.S.S

AFFAIRE N°14:Ren : U.S.T – O.M S/G D2 du 05/11/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (B) Mr. BACHIK .H. N° Lic: 383 du club O.M
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BACHIK .H. N° Lic: 383 du club O.M

AFFAIRE N°015: Ren : H.B.C – J.S.A S/G D2 du 08/11/2013

- ☞ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. LAZAAR .D. N° Lic: 177 du club H.B.C
- ☞ Disqualification du joueur LAZFEN .KH. N° Lic : 165 du club HBC ainsi que crachat envers officiels.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. LAZAAR .D. N° Lic: 177 du club H.B.C
- ☞ est infligé une suspension de six mois (06) fermes au joueur Le joueur LAZFEN .K. N° Lic 165 du club HBC.
- ☞ Il est infligé une amende de 10000 DA au Club H.B.C.

AFFAIRE N°016:Ren J.S.B – H.B.C.T S/G D2 du 08/11/2013

- ☞ Vu la feuille de match et rapport délégué signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. DOUILMI .M. N° Lic: 200 du club J.S.B.
- ☞ Mauvais comportement du joueur MAAZOUZ .S. N° Lic : 193 du club J.S.B
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. DOUILMI .M. N° Lic: 200 du club J.S.B
- ☞ Est infligé une suspension de Deux (02) fermes au joueur Le joueur MAAZOUZ .S. N° Lic : 193 du club J.S.B
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club J.S.B



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°017: Ren : E.S.O.F – AGHA Adrar S/G D2 du 08/11/2013

- ✍ Vu la feuille de match signalant:
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. KIHAL .M. N° Lic: 113 du club ADGHA Adrar.
- ✍ Avertissement OFF (B) Mr. MIMOUN .M. N° Lic: 132 du club E.S.O.F.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. KIHAL .M. N° Lic: 113 du club ADGHA Adrar
- ✍ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. MIMOUN .M. N° Lic: 132 du club E.S.O.F.

AFFAIRE N°018: Ren : S.C.A.B - C.R.T S/G R1 du 08/11/2013

- ✍ Vu la feuille de match signalant:
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. NADER .B. N° Lic: 086 du club S.C.A.B.
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. BENZAADA. N° Lic: 327 du club C.R.T
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. NADER .B. N° Lic: 086 du club S.C.A.B.
- ✍ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BENZAADA. N° Lic: 327 du club C.R.T

AFFAIRE N°019: Ren : A.S.W.S.B.A – H.B.C.M S/G R1 du 10/05/2013

- ✍ Vu la feuille de match signalant:
- ✍ Avertissement OFF (B) Mr. BOUROUIS .Z. N° Lic: 520 du club H.B.C.M
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BOUROUIS .Z. N° Lic: 520 du club H.B.C.M

AFFAIRE N°020: Ren : N.G.H – RAJA Sidi Ali S/G R2 du 09/11/2013

- ✍ Vu la feuille signalant :
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. BENAAMA Lic/N° 633 du club RAJA Sidi Ali
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. BENHAMMOU .A. Lic/N° 001 du club N.G.H
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé OFF (A) BENAAMA Lic/N° 633 du club RAJA Sidi Ali
- ✍ Avertissement confirmé OFF (A) BENHAMMOU .A. Lic/N° 001 du club N.G.H

AFFAIRE N°021: Ren : N.R.A.E.T – G.C.A.T S/G R1 du 14/11/2013

- ✍ Vu la feuille de match et rapport délégué signalant :
- ✍ Avertissement OFF (A) Mr. AOUED .M. N° Lic: 585 du club G.C.A.T
- ✍ Comportement antisportive OFF (B) Mr GHOUILLAMALLAH N° Lic: 586 du club G.C.A.T après sa disqualification
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. AOUED .M. N° Lic: 585 du club G.C.A.T
- ✍ Il est infligé une suspension de Huit (08) matchs fermes au dirigeant Mr GHOUILLAMALLAH N° Lic: 586 du club G.C.A.T
- ✍ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club G.C.A.T.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°022: Ren : H.B.C.T – O.M S/G D2 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ 2^{ème} Avertissement OFF (A) Mr. BACHIK .H. N° Lic: 383 du club O.Mohammadia.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club O.M.

AFFAIRE N°023: Ren : J.P.A.A – U.S.T S/G R1 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ Réserves formulé par le club UST à l'encontre des joueurs du Club J.P.A.A (date de qualification)
- ✂ Attendu que l'équipe UST n'as pas payé les frais des reserves.
- ✂ Après vérification des licences des joueurs concernés au sein de la L.R.H.B-Oran
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Réserves non fondées.
- ✂ Le score de la rencontre et maintenue.
- ✂ Il est infligé une amende de 5000 DA au Club U.S.T.

AFFAIRE N°024: Ren : J.S.S - H.B.C S/G D2 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ 2^{ème} Avertissement OFF (A) Mr. LAZAAR .D. N° Lic: 177 du club H.B.C
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club H.B.C.

AFFAIRE N°025: Ren : J.S.B – W.C.B.O.S S/G D2 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match et rapports des arbitres & délégué signalant :
- ✂ Disqualification du joueur ZIDELKHEIR .M. N° Lic: 075 du club W.C.B.O.S ainsi que l'attitude antisportive grossière ce dernier envers officiels après disqualification.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Il est infligé une suspension de Quatre (04) matchs fermes au joueur ZIDELKHEIR .M. N° Lic: 075 du club W.C.B.O.S
- ✂ Il est infligé une amende de 4000 DA au Club W.C.B.O.S

AFFAIRE N°026: Ren ADGHA Adrar – J.S.M.R S/G D2 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant:
- ✂ Mauvais comportement du joueur BELKHEIR .B. N° Lic 140 du club J.S.M.R envers officiel en fin de rencontre.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ est infligé une suspension de deux (02) fermes au joueur Le joueur BELKHEIR .B. N° Lic 140 du club J.S.M.R
- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club J.S.M.R

AFFAIRE N°027: Ren : I.R.B.O – A.S.W.S.B.A S/G R1 du 15/11/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. RAHOU .B. N° Lic: 363 du club A.S.W.S.B.A.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

⚡ Avertissement confirmé OFF (A) RAHOU .B. N° Lic: 363 du club A.S.W.S.B.A.

AFFAIRE N°028: Ren : M.C.S - S.C.A.B - S/G R1 du 15/11/2013

- ⚡ Vu la feuille de match signalant:
- ⚡ 2^{ème} Avertissement OFF (A) Mr. NADER .B. N° Lic: 086 du club S.C.A.B.
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

⚡ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club H.B.C.

AFFAIRE N°029: Ren : D.R.C.O – H.B.C.G S/G R1 du 15/11/2013

- ⚡ Vu la feuille de match signalant :
- ⚡ Réserve formulée par le club H.B.C.G pour non participation des deux joueurs juniors.
- ⚡ Vu paiement des droits de réserve par le club H.B.C.G.
- ⚡ Après vérification de la feuille de match au sein de la L.R.H.B-Oran.
- ⚡ Vu les dispositions générales prise par l' A.G.Ex de la L.R.H.B-Oran
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ⚡ Réserves recevable dans le fond et dans la forme.
- ⚡ Match en faveur du club H.B.C.G score (10 à 00).

AFFAIRE N°030: Ren : El Hikma Oued Rhiou – E.E.S S/G R2 du 16/11/2013

- ⚡ Vu la feuille et rapport délégué signalant :
- ⚡ Absence de l'équipe E.E.Stidia.
- ⚡ Attendu qu'aucune lettre explicative n'es parvenu a la L.R.H.B-Oran
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ⚡ match en faveur de l'équipe El Hikma Oued Rhiou (12 à 00)
- ⚡ défalcation d'un point du classement générale C.S.A E.E.Stidia
- ⚡ il est infligé une amende de 50000 DA au club E.E.S

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉNT PV. PRENNENT

EFFET A COMPTER DU : **28 Novembre 2013**

Secrétaire de Séance
SARDI .M.

Le Président C.R.Q.D
BENZEDJEB .A.